

SPORTIVE SENIORS

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.
Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

*_*_*_*_*_*_*_*

Réunion du 12 avril 2022

Courriers :

St Martin du Mont Esr : demande pour avancer rencontre D2 poule A du 16 avril 2022 (report du 3 avril)

Bresse Nord Fc : accord pour avancer rencontre D2 poule A du 16 avril.

Bressans Fc : modification rencontre D4 poule A du 17 avril 2022. (Reprogrammation J16)

St Martin Mcv : accord pour rencontre D4 poule A au 16 avril 2022 15h00.

OI. Sud Revermont : rencontre D2 poule A du dimanche 17 avril 15h00 **au stade Le Cube à TOSSIAT.**

OI. Sud Revermont : rencontre D4 poule A du dimanche 17 avril 13h00 **au stade Le Cube à TOSSIAT.**

Oyonnax Pvf : demande pour avancer rencontre D2 poule B du 17 avril 2022 (report du 3 avril)

Lagnieu Cs : accord pour avancer rencontre D2 poule A du 17 avril.

Modifications rencontres

Compétition :	D2	Poule :	A	N° match :	23551860
Rencontre :	St Martin du Mont Esr 1 – Bresse Nord				
Initialement prévu le :	16/04/2022	Heure :	18h30	Terrain :	stade G.GAILLARD à ST MARTIN du MONT
Aura lieu le :	15/04/2022	Heure :	20h15	Terrain :	stade G.GAILLARD à ST MARTIN du MONT
Commentaire :	Accord des 2 clubs				

Compétition :	D2	Poule :	B	N° match :	23551680
Rencontre :	Lagnieu Cs 2 – Oyonnax Pvf 2				
Initialement prévu le :	17/04/2022	Heure :	15h00	Terrain :	stade honneur à LAGNIEU
Aura lieu le :	15/04/2022	Heure :	20h00	Terrain :	stade honneur à LAGNIEU
Commentaire :	Accord des 2 clubs				

Compétition :	D4	Poule :	A	N° match :	23564032
Rencontre :	St Martin Mcv 2 – Bressans Fc 3				
Initialement prévu	17/04/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Stade municipal de ST MARTIN DU FRESNE
Aura lieu le :	16/04/2022	Heure :	<u>15h00</u>	Terrain :	Stade municipal de ST MARTIN DU FRESNE
Commentaire :	Accord de 2 clubs				

*_*_*_*_*_*_*

Suite aux dérives de ces dernières semaines et surtout à la suite de la reprogrammation des rencontres du 2 et 3 avril

Rappel du règlement pour modification d'une rencontre

30.5 A la demande des clubs, un match peut être avancé mais en aucun cas reporté à une date postérieure.

30.6 Pour tout changement d'horaire, en dehors de la catégorie U13, l'accord de l'adversaire est obligatoire.

- **Période VERTE** : jusqu'à 24 h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre, la modification se fait par Footclubs. L'accord de la commission sportive est systématique.

- **Période ORANGE** : jusqu'à 24 h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, la modification se fait avec le [document téléchargeable](#) sur le site internet du district.

L'accord est soumis à la décision de la commission sportive. Si accord il y a, il est transmis par mail aux clubs et aux officiels par le district, avant parution au PV.

- **Période ROUGE** : de 24 h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour du match. Modification interdite sauf accord explicite de la commission sportive et des compétitions.

Dans le cas de non respect de ces procédures, les clubs ont match perdu par pénalité 0 point aux deux équipes score 0/0. Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge. Le club recevant doit informer la commission sportive, l'adversaire et les officiels.

Si ce document n'est pas envoyé au district, le match reste aux heures prévues.

Aucune rencontre ne sera modifiée si le [formulaire modification de rencontre](#) ne nous est pas parvenu avant le lundi qui précède la rencontre. Nous n'acceptons plus les modifications par simple courriel.